



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-29

MISE EN SECURITE DE LA CLOTURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BRANT

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits disponibles au Budget primitif 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre en sécurité la clôture de l'école élémentaire Brant,

Considérant la proposition de la société Meca Tec ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société **Meca Tec** – 2 route d'Ohnenheim – 67390 Elsenheim pour la mise en sécurité de la clôture de l'école élémentaire Brant pour un montant de 8 655.00 euros HT soit 10 386.00 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.

Fait à Marckolsheim, le 12 mai 2026



Le Maire,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260512-DM2026-29-AU
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026